
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

2 DÉCEMBRE 2004

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005(1)

AMENDEMENT(S)

AMENDEMENT(S) DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION
PAR **MME FRANÇOISE BERTIEAUX. ET CONSORTS**

(1) Voir Doc. n°41 (2004-2005) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Bertieaux, M. Boucher et Mme Lissens	3
2	Amendement n° 2 déposé par Mme Bertieaux, MM. Cheron et Boucher et Mme Lissens	3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Bertieaux, M. Boucher et Mme Lissens

«

- A la DO 16, l'AB 33.17.22 « Prévention du Sida » est augmentée de 434 .000 euros
- A la DO 16, l'AB 33.04.21 « Actions et recherches en promotion de la santé » est réduite de 434.000 euros ».

Justification

Dans la mesure où il est nécessaire de mener une action efficace dans la lutte contre le SIDA, il est nécessaire d'accorder des moyens supplémentaires à l'AB 33.17.22 consacrée à la prévention du SIDA. Ce supplément doit permettre d'atteindre un budget d'un million d'euros qui ira spécifiquement à la prévention.

En contrepartie, les moyens sont retirés d'une AB destinée à des actions et recherches en promotion de la santé qui peuvent également concerner le SIDA mais pas uniquement.

Dans cette logique, il paraît préférable de pérenniser des moyens précisément destinés à la prévention.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Bertieaux, MM. Cheron et Boucher et Mme Lissens

«

- A la DO 16 « Santé », l'AB 12.36.22 « contrôle médico-sportif » est transférée à la DO 26 « SPORT »»

Justification

Dans la mesure où la répartition des compétences entre les ministres du Gouvernement attribue la lutte contre le dopage à Monsieur le Ministre des Sports, il est opportun de transférer les budgets consacrés aux contrôles antidopage de la Division organique « Santé » vers la Division organique « SPORT ».